

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020 à 19H30

Présents : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE, I. RACCURT, A. BRET, M. JEANNEY, L. FALCOZ, G.PIPAZ.J.P. PERROT.C. LABLACHE, J. LAVIRE, C. COGNOT

Absents excusés : A.L. BRUNET (Pouvoir C. GOUVERNEUR) S. DELORME (Pouvoir A. BRET), D. RACCURT (Pouvoir A. RACCURT)

REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Madame le Maire rappelle l'historique de la mise en place de la redevance spéciale dont sont redevables les activités économiques. En effet, la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel collecte lors de ses tournées sur le territoire, les ordures ménagères mais aussi les déchets assimilés à des déchets ménagers, générés par les entreprises n'ayant pas mis en place leur propre filière de traitement. Cette redevance spéciale est due dès le premier litre de déchets produits, la redevance étant ensuite calculée en tonnage avec application d'une densité fournie par l'ADEME. Au fil des ans, les redevables de cette contribution ont augmenté ce qui a conduit la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, pour être en adéquation avec le service apporté, à mettre en place une convention avec les redevables concernés. Cette convention fixant à 0.047 €, par litre, le coût de traitement des déchets (collecte et valorisation) pour l'année 2020, représente pour la cantine scolaire du regroupement pédagogique intercommunal un montant de 281.99 € pour un volume annuel déterminé à 6 000 litres, contre 8 000 l'année dernière (2^{ème}s et 3^{èmes} trimestres écourtés : école fermée pour cause de crise sanitaire).

MODIFICATION DES STATUTS DE LA 3CM

Madame le Maire :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2019 portant statuts de la 3CM,

Vu la délibération du conseil communautaire de la 3CM n°DE_2020/10/63_DG en date du 1^{er} octobre 2020 approuvant la mise à jour des statuts de la 3CM,

Considérant les évolutions législatives suivantes :

- Suppression des compétences dites « optionnelles » au bénéfice des compétences dites « supplémentaires » ;
- Gens du voyage : le rédactionnel proposé permet d'être en conformité avec la loi du 7 novembre 2018.

Considérant la mise à jour :

- Intégration des actions de soutien au développement des communications électroniques très haut débit suite à la signature de la convention de partenariat SIEA/3CM délibérée le 23 janvier 2020.

Il est rappelé qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI aux maires de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée.

PROPOSE au conseil municipal d'approuver la modification des statuts selon le projet annexé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise à jour des statuts de la 3CM

CONVENTION SPA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la fermeture du refuge se Dompierre sur Veyle, la commune ne peut plus bénéficier d'une convention fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud Est. Depuis, la commune rencontre des difficultés lors de la gestion de la divagation : capture et prise en charges des animaux errants. Elle propose donc de signer un marché de prestations de services avec le groupe SACPA qui assurerait sur le territoire communal la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique. La participation de la commune serait basée sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants ce qui représenterait le montant de 879,80 € HT soit 1055,76€ et donc 1,13€ par habitant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter sa décision trouvant le forfait annuel beaucoup trop élevé. Monsieur C. GOUVERNEUR soumet l'idée d'étudier la facturation d'une partie des frais aux propriétaires. M.JEANNEY et C. GOUVERNEUR se proposent de contacter différents organismes et de présenter au prochain Conseil une autre solution.

CONVENTION INTERCOMMUNALE MISE EN COMMUN DES PERSONNELS DE POLICE MUNICIPALE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal en date 07 mars 2017 approuvant la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes membres de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel. Considérant la volonté de l'EPCI de développer la cohésion sociale sur le territoire intercommunal et la solidarité conditionnée des maires des communes de Balan, Béligneux, Dagneux et La Boisse envers les plus petites communes ne comptant pas dans leurs effectifs des personnels de police municipale, Madame le Maire souhaiterait que la commune continue à bénéficier de ce service. Le Conseil Municipal entend le nouveau projet de convention de mise en communs des personnels de police municipale. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Madame le Maire à signer cette dernière.

C.GOUVERNEUR souligne tout l'intérêt de bénéficier d'un service de police municipale à temps partiel tout en insistant sur le côté prévention.

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Madame le Maire rappelle que l'objectif principal de ce projet est de préserver le patrimoine communal : Four de France et sauvegarde du mur un pisé clôturant le parking de la nouvelle mairie. Afin de permettre la mise en œuvre de ces travaux d'un montant estimatif de 13 714,00 € HT la commune souhaiterait solliciter l'appui financier de l'état. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander, au meilleur taux, l'appui financier de l'état au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

CONVENTION CAUE

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la commune a sollicité le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain dans le cadre d'une étude sur l'évolution des cheminements doux ainsi que sur le devenir de certains espaces publics. Cette mission d'accompagnement est nécessaire pour aider la collectivité dans sa réflexion sur la valorisation de la commune à travers les liaisons douces et les espaces publics. Afin de réaliser ses missions, le CAUE propose une convention d'accompagnement de la commune. Madame le Maire reprend les articles qui constituent la convention. A noter que l'article 5 prévoit le montant de la contribution de la commune qui s'élève à 1 575,00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire à signer cette dernière.

TARIFS PAVES PUBLICITAIRES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2013 fixant les tarifs des pavés publicitaires dans le cadre de la publication du bulletin municipal soit :

- Pavé petit modèle (90x55) 60,00 €
- Pavé moyen modèle (190x55) 100,00 €
- Pavé grand modèle (190x85) 160,00 €

Elle sollicite l'avis de l'assemblée sur une éventuelle réactualisation des tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas réviser ces tarifs.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les tarifs de location de la salle polyvalente n'ont pas évolué depuis 2017 et propose de les revoir comme suit :

Usagers	Location	Chauffage
Usage privé /Bressolles	250,00 €	70,00 €
Usage privé « extérieurs »	520,00 €	70,00 €
Associations (communes de la 3CM)	250,00 €	70,00 €
Taux horaire/ usage privé extérieur et activité à caractère sportif et culturel	40,00 €	
Usage privé /Bressolles inférieur ou égal à ½ journée	150,00 €	40,00 €

Le montant de la caution de réservation sera de 400,00 € (matériel et équipements de la salle et mobilier) et de 140,00 € (nettoyage de la salle, des équipements et des abords)

Les tarifs de location pour la Saint Sylvestre, au profit du C.C.A.S. :

- Tarif Bressollands et associations de Bressolles = 300,00 € + chauffage

- Tarif Extérieurs = 600,00 € + chauffage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux tarifs proposés, dit qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Cantine scolaire (B. LAVIRE) : l'assemblée générale a eu lieu le 06 octobre 2020. Election du nouveau bureau. Le taux de fréquentation est élevé 215 : enfants mangent à la cantine sur 233 inscrits au sein du R.P.I.

Comité de Jumelage de Montluel et des communes environnantes (A. RACCURT) : à réception des statuts de l'association, la commune étudiera la possibilité de verser une subvention.

Travaux réseaux séparatifs (C. GOUVERNEUR) : la réception de travaux Impasse du Verfay est prévue le 22 octobre 2020 à 18h00.

Communauté de Communes de la Côtère de Montluel (C. GOUVERNEUR) : présentation des travaux de mise en séparatif aux élus communaux, par le pôle assainissement, le jeudi 22 octobre avec le concours du cabinet Merlin.

Commissions communales (A. RACCURT) : le nombre de participants étaient limités jusqu'à ce jour, aux membres seuls des commissions pour répondre aux consignes sanitaires. Compte tenu de la possibilité d'appliquer la distanciation dans la salle de conseil il est décidé que les réunions de commissions seront ouvertes à l'ensemble des élus. C.GOUVERNEUR demande que la commission urbanisme ne reste pour l'instant ouverte qu'à ses membres pour permettre aux nouveaux élus de poursuivre, dans de bonnes conditions, l'appropriation des règles d'urbanisme et du PLU.

La séance est levée à 22h12.